Monsieur le Maire de Lille,
Arnaud DESLANDES
Mairie de Lille, Place Augustin Laurent
59 000 Lille

Monsieur le Maire de Lomme,
Olivier CAREMELLE
Mairie de Lomme, 72 avenue de la République
59 160 Lomme

Monsieur le Maire de Hellemmes,
Franck GHERBI
Mairie de Hellemmes, 155 rue Roger Salengro
59 260 Hellemmes

Objet : Expulsions répétées de familles Roms vivant à Lille, Lomme, Hellemmes

Lille, 5 décembre 2025

Messieurs les Maires,

Depuis les expulsions de terrains situés sur la commune d'Hellemmes le 29 octobre 2025, plusieurs familles Roms ont été expulsées, sans solution de relogement, sur le territoire de Lille, Lomme, Hellemmes : sentier du Ballot à Lomme, Quai Hegel à Lomme, rue des Mésanges à Lille ; ou sur le territoire métropolitain : à Lezennes et à Villeneuve d'Ascq.

Ces expulsions à Hellemmes du 29 octobre sont consécutives de l'expulsion en mai 2025 de deux terrains situés rue de Bavay à Lille, qui ont conduit environ 80 personnes à se réinstaller sur d'autres terrains alentours, parfois dangereux. Notre collègue Jérémie Crepel vous alertait en amont de ces expulsions, lors du conseil municipal du 28 avril 2025, sur la politique de Shadocks menée à l'encontre des populations Roms.

Cette politique se poursuit donc, puisque certaines familles qui se sont depuis réfugiées sur une friche, propriété de la Métropole Européenne de Lille, située au 18 rue de Belle Vue à Lille, ont été assignées au Tribunal judiciaire le 1er décembre 2025. Un arrêté de mise en demeure préalable à l'expulsion des occupants sans droits ni titres de ces parcelles a été signé par le Directeur Général des Services de la Ville de Lille le 21 novembre 2025.

Quand cette politique cessera-t-elle ?

Nous ne contestons pas la dangerosité du site sur lequel ces familles sont aujourd'hui installées. Cependant, ces expulsions sont non-conformes à la directive interministérielle de 2018 sur la résorption des bidonvilles, qui prévoit le relogement des publics, et leur accompagnement, dans une stratégie d'amélioration durable des conditions de vie. Puisque les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ne peuvent ignorer ce non-respect par la Préfecture de cette directive, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que des solutions soient apportées à ces familles.

Lundi, le juge des contentieux de proximité a mis en délibéré au 29 décembre 2025 sa décision sur la demande d'expulsion par la MEL du terrain et des bâtiments du 18 rue de Belle vue. Cette décision vous laisse donc le temps de travailler avec la Préfecture aux solutions à apporter pour ces personnes, pour que cesse enfin cette situation indigne qui dure au moins depuis les expulsions de la rue de Bavay, et qui aggrave la précarité de ces familles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Maires, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane BALY, Faustine BALMELLE-DELAUZUN,
Co-président·es du groupe Lille Verte

Claire ZYTKA-TARANTO
Présidente du groupe Lomme Verte

Simon JAMELIN
Président du groupe Hellemmes Verte